L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DU CONSEIL GENERAL—NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 29 DECEMBRE 1849.

Imprimé et publié par
MAGNE & WEISSE.
No. 83, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS:
SAMEDI MATIN, 29 DECEMBRE.

L'Ohio.—Nous avions commis une erreur en [illegible] que ce steamer devait partir ce ma[tin]. C'est demain, dimanche, à 8 heures du [matin] qu'il doit quitter notre port. Il franchira la barre avant la nuit.

LÉGISLATURE DE L'ALABAMA.

Mesures contre le Nord.

Les Etats du Sud prennent une attitude de plus en plus menaçante vis-à-vis du Nord, et malgré les craintes légitimes que nous inspire cet état de choses, nous devons convenir que les premiers n'ont pas tort. Poussés à bout par les abolitionistes dont le fanatisme ne connaît plus de bornes et qui ne respectent ni la constitution ni les droits inviolables qui s'y trouvent inscrits, les propriétaires d'esclaves, plus humains, plus philantropes, plus désintéressés surtout que les partisans de l'émancipation, ont résolu d'opposer une digue aux envahissemens des hommes du Nord et de défendre à tout prix leurs fortunes et leur avenir également menacés. L'Alabama se distingue entre tous les Etats du Sud par son inflexible détermination et par son ardeur [illegible]. Mais il ne s'agit pas d'un appel aux armes; le peuple américain est trop sensé pour régler à coups de mousquet ses petits démêlés de famille et faire intervenir la mitraille là où la raison seule doit plaider de [illegible].

Le 22 de ce mois, le gouverneur de l'Alabama a transmis à la Législature une lettre des représentants de l'Etat au Congrès. Cette lettre parle des tentatives sans cesse réitérées des abolitionistes; elle a été référée à un comité, et la Chambre en fera le texte de ses délibérations, le [3] janvier. Nous lisons à ce sujet dans le *Montgomery Journal*:

"Une grande agitation a régné dans la Chambre lorsque le message a été lu. Il n'y avait sur tous les bancs qu'une seule opinion, c'est que le moment d'agir était venu. Nous [illegible] que le comité, auquel la lettre des délégués a été référée, a déclaré à l'unanimité qu'il est du devoir de nos représentans de quitter Washington si le proviso venait à être voté [illegible] Congrès passait quelque autre mesure [illegible]. C'est le seul moyen de traiter cette affaire; il est temps de regarder le péril en face et de faire preuve d'énergie. Il ne s'agit [illegible] de manœuvres de parti, mais d'un danger [illegible]. Nous ne désespérons [illegible], nous croyons qu'il y a assez de [illegible] pour triompher de l'i[illegible] nous trompions, il nous [illegible] vaut encore mieux que [illegible]."

EUROPE

Dernières nouvelles.

La dépêche télégraphique transmise de Londres à Liverpool, lorsque le steamer va partir, [illegible] toujours, on le sait, les nouvelles les [plus récentes] du continent européen. Elle nous [apprend] que le gouvernement français [illegible] commandant en chef de l'ar[mée] [illegible] de faire embarquer pour France [illegible] pour lesquels on n'a pas trou[vé] [illegible].

[illegible] que M. de Persigny est [illegible] à Berlin. L'*Estafette*, de [illegible] que le président, le 10 décembre, une amnistie générale [illegible] les citoyens accusés de délits [illegible].

Des lettres de Lyon du 27 annoncent que la crue du Rhône a causé de grands dommages dans cette ville. Les quais et les [illegible] complètement inondés, et les habitants ont dû se réfugier dans une autre partie de la ville.

La [question] relative à la vente des joyaux de la couronne a été rejetée.

Vingt-trois membres d'une société secrète ont été [arrêtés] [illegible] ont été acquittés et les autres condamnés à un emprisonnement dont le maximum ne dépasse pas [deux] ans.

Le [illegible] président voulait se porter une seconde [illegible] contredit.

CONGRÈS.

La séance du 14, au sénat, a été consacrée à la formation des comités permanens. Sur la proposition de M. Mangum, il a été procédé, par voie de résolution, à la désignation des membres qui devaient les composer. Le comité [du district] de Columbia, le comité judiciaire et le comité des territoires ont été exceptés, à la suggestion de M. Hale, et pour ceux là le sénat a eu recours au scrutin. Voici la liste complète des comités; elle est assez importante pour que nous la [donnions]:

Comité des affaires étrangères.—MM. King, Benton, Webster, Foote et Mangum.

Comité des finances.—MM. Dickinson, Hunter, Pearce, Douglas et Pearce.

Comité du commerce.—MM. Hamlin, Soulé, Davis du Massachusetts, Dodge, du Wisconsin, [illegible].

Comité des manufactures.—MM. Sebastian, Borland, Jones, Clark et Upham.

Comité d'agriculture.—MM. Sturgeon, Turney, Walker, Spruance et Corwin.

Comité des affaires militaires.—MM. Davis, du Mississippi, Borland, Dawson, Greene et [illegible].

Comité de la marine.—MM. Houston, Dodge, du W[isconsin], Clemens, Morton et Spruance.

Comité des affaires judiciaires.—MM. Yulee, Mason, Badger, Bright et Miller.

Comité des terres publiques.—MM. Felch, Borland, Underwood, Shields et Smith.

Comité des réclamations privées.—MM. Downs, Whitcomb, Davis, du Massachusetts, Clemens et Badger.

Comité des affaires indiennes.—MM. Atchison, Sebastian, Wales, Rusk et Bell.

Comité des réclamations.—MM. Norris, Whitcomb, Underwood, Stewart et Baldwin.

Comité des réclamations fondées sur des [illegible] pendant la révolution.—MM. Walker, Upham, Norris, Dodge d'Iowa.

Comité judiciaire.—MM. Butler, Downs, Berrien, Bradbury et Dayton.

Comité des postes.—MM. Rusk, Bright, Upham, Soulé et Morton.

Comité des territoires.—Douglass, Underwood, Butler, Cooper et Houston.

Comité des bâtimens publics.—MM. Hunter, Davis, du Massachusetts et Clark.

Comité des chemins et canaux.—MM. Bright, A[tchison], Greene, Foote et Spruance.

Comité des pensions.—MM. King, d'Alabama, Jones, Phelps, Stewart et Dayton.

Comité des dépenses éventuelles.—MM. Dodge, Walker et Baldwin.

Comité du district de Columbia.—MM. Mason, Yulee, Shields, Miller et Berrien.

Comité des patentes.—MM. Turney, Norris, Whitcomb, Wales et Dawson.

Comité des réductions.—MM. Bradbury, H[unter], [illegible], Mangum et Clark.

Comité de la bibliothèque.—MM. Pearce, Mason et Davis, du Mississippi.

Comité des bills enrôlés.—MM. Rusk et Badger.

[Comité] des bills mis au net.—MM. Jones, [illegible] et Corwin.

[Comité] d'impression.—MM. Borland, Ham[lin] [illegible].

A la Chambre des Représentans, M. An[illegible] a présenté la résolution sui[vante] [illegible]

[illegible] de l'Evangile, à [illegible] sont invités, [illegible] état de dé[illegible] prières [illegible]

M. Johnson: Oh! non ce [illegible].

M. Wilmot demande le dépôt sur le bureau: il ne croit pas à l'efficacité de la prière lorsqu'il s'agit de l'organisation d'une Chambre.

M. Cobb, voulant continuer la plaisanterie, propose de modifier la résolution de manière à ce que tous les révérends pères de l'Union soient invités à prier *jour et nuit* pour les honorables représentans du peuple.

La résolution est enfin mise aux voix et déposée sur le bureau.

Les cinquante-sixième, cinquante-septième et cinquante-huitième épreuves auxquelles la Chambre procède ensuite donnent, comme les précédentes, un résultat négatif. Nous citerons les chiffres comme objet de curiosité afin que le lecteur voie comment les suffrages se répartissaient:

	56me épreuve.	57me épreuve.	58me épreuve.
McClermand,	35	40	46
J. G. King,	5	5	4
Julian,	4	4	5
Winthrop,	84	88	86
H. Cobb,	15	13	10
Boyd,	37	33	32
Strong,	17	17	17
Conrad,	2	2	1
T. Stevens,	2	2	2
Cabell,	1	0	1
Robinson,	1	0	0
McDowell,	4	5	5
Clingman,	1	1	0
Lasère,	1	0	1
J. A. King,	1	0	0
Miller,	1	1	1
Morehead,	4	4	4
Bissell,	2	2	1
Baker,	3	0	0
Stanly,	1	0	0
McGaughey,	1	0	0
Wilmot,	1	1	1
Hilliard,	1	2	2
G. Williams,	0	0	2
Wilson,	0	0	1
A. H. Stephens,	0	0	1
Venable,	0	0	1
Hilliard,	0	1	0
Marshall,	0	0	1
	224	223	224

La Chambre s'ajourne.

Theatre d'Orléans.—Ce soir, au théâtre d'Orléans, seconde représentation de *Norma*. Notre feuilleton rend compte de la première représentation qui a eu lieu jeudi dernier. C'est un devoir pour ceux qui ont quelque souci de l'art de venir ce soir payer leur tribut d'applaudissemens à Mmes Devriès et Bessin. Jamais les rôles qu'elles remplissent dans *Norma* n'ont été interprêtés sur notre scène lyrique comme ils l'ont été jeudi.

Mort du juge Taylor.—Le *Natchitoches Chronicle*, du 22 courant, annonce la mort du juge James Taylor, qui a succombé à une courte maladie dans la nuit du 20 courant. Il laisse une femme et un enfant. Le juge Taylor a siégé longtemps à la législature comme représentant et comme sénateur; il jouissait d'une réputation irréprochable, et les regrets de ses concitoyens seront une consolation pour sa famille.

New-York.—Un des plus beaux bals qui aient jamais été donnés à New-York aura lieu le 1er février prochain en honneur de Henry Clay. La plupart des sommités des deux partis sont invitées à la fête.

Aux Editeurs.

DU SCHŒLCHERISME AMERICAIN.

Le choléra noir qui a pris naissance sur les bords de la Tamise n'a pas encore parcouru toutes ses stations, et son intensité maligne est loin d'être diminuée. Maintenant le Nord des Etats-Unis en est infecté; et certaines gens y ont été mordues de la rage d'inoculer le virus morbifère aux veines de l'Union. Ce fléau fécond en désastres marche toujours d'après les inspirations et les *arguments positifs* du foyer où il a éclos. Ainsi des Américains malgré toute leur *indépendance* nationale ne font qu'obéir à la pensée anglaise et profiter, il est vrai, de sa libéralité.

Jusqu'à présent on semble avoir trop peu étudié un des côtés les plus intéressans de l'abolitionisme du siècle. C'est celui de l'influence prédominante et régulatrice de l'*Anti-Slavery Society* de Londres, ce grand Orient, ce Sanhedrin de la puissante confrérie de l'abolitionisme de l'Europe et de l'Amérique. Si jamais il existe une organisation vaste, multiple, occulte, active, fanatique, intrigante, charlatane et opulente, c'est celle qui a été fondée en Angleterre au commencement de ce siècle et qui s'est ramifiée surtout en France et aux Etats-Unis. Colportée par les missionnaires et la *Bible Society*, enseignée par la presse et d'innombrables publications gratuites, proclamée dans les *speeches* des meetings et à la tribune parlementaire, montée dans la chaire et sur le théâtre, sous forme de sermon, de drame et de roman, reproduite dans la ballade de carrefour et dans la gravure populaire, cette doctrine a couru à la conquête de ses fins avec une inflexible persévérance et par tous les moyens de ruse et de corruption. Elle a occupé l'existence entière de beaucoup d'hommes et a servi d'aliment équivoquement industriel à celle d'un plus grand nombre. Fière de ses victoires et parée de ses ruines elle s'attaque à tout parce qu'elle n'a rien à craindre.

L'auteur de cet article après en avoir été victime fut pendant plusieurs années en position d'étudier la nature de cette organisation et les hommes qui en sont les âmes en France et en Angleterre. Il a pu pénétrer dans le *sanctum sanctorum* de la fameuse société et dépouiller une grande partie des archives qui composent les documens les plus curieux et les plus édifiants de l'histoire de cette secte essentiellement démolisseuse.

Là il a clairement constaté que les vertueux négrophiles n'étaient pas toujours animés du saint zèle des intérêts de la charité chrétienne et de la morale évangélique, comme le débite leur argot; mais que la cupidité et l'intérêt personnel entraient pour beaucoup dans la culture de leur vigne. Pour d'autres ce peut être une forte présomption, pour lui c'est un fait démontré. Les plus étranges révélations ont été placées sous ses yeux et il en est résulté la preuve que les grands meneurs dans tous les pays sont largement inscrits au budget abolitioniste de Londres.

Les fonds énormes dont dispose l'*Anti-Slavery Society* et qu'entretiennent les souscriptions et les dons continuels des Quackers, des méthodistes, et d'une foule d'ingénus servent d'irrésistible levier pour remuer et encourager do bonnes gens peu scrupuleux et qui ont des besoins. Ainsi la société solde en Europe et en Amérique une armée de correspondants, de faiseurs, de propagandistes, de journalistes et d'orateurs qui ont pour habitude de *forger* la fable quand la réalité leur manque. L'espace nous manquant citons seulement quelques traits caractéristiques.

En 1839 le gouvernement français en vue de l'émancipation, expédia à la Martinique un excardinal St-Simonien pour examiner la situation de la colonie et faire un rapport sur l'état moral et les dispositions plus ou moins laborieuses des esclaves. Ce personnage y fut entouré par ses parents et amis. Leurs sollicitations et surtout une forte souscription le déterminèrent à dire crûment la vérité au ministère. Mais l'*Anti Slavery Society* était là; elle lui fit offre pour écrire le mensonge d'une somme plus considérable. L'ex cardinal St-Simonien n'hésite plus; il se décide à écrire dans le dernier sens et prit des deux côtés. Ainsi l'or de la Société fit tromper le gouvernement français par son propre agent, comme le même or stimule l'ardeur des abolitionistes du Nord.

Un certain quidam de Paris de ma connaissance eut l'idée de faire figurer des noirs à sa suite dans les émeutes et dans les clubs; il en donna avis à l'*Anti-Slavery Society* en disant que c'était pour représenter activement la protestation Africaine contre l'esclavage. La société reconnut en lui un sujet précieux et lui accorda une pension de quinze cents dollars pour encourager son zèle qui devint presque de l'enthousiasme séri ux. Ce monsieur s'en est fait une industrie philantropique. Ainsi font d'autres dispersés dans les deux hémisphères. Pour quelques âmes pures et sincères que de roués et d'ambitieux!

Wilberforce, Clarkson, Fox, en fondant la société, ne se doutaient certes pas de la qualité des fruits qu'elle porterait.

Mais voici le point de vue le plus sérieux dans cette question. Depuis longtemps l'Angleterre cherche par quel moyen elle pourrait arrêter ou entraver le développement gigantesque de sa rivale commerciale et bientôt politique. L'attaque directe est difficile sinon impossible. Mais le gouvernement se cache derrière l'*anti-slavery society* et s'en couvre comme d'un masque philantropique; par son intermédiaire et au moyen de ses doctrines il tend à diviser l'Union, à aigrir les esprits, à compromettre les intérêts; ses trésors ne sont pas épargnés; l'abolition n'est que la forme, le mobile d'une pensée politique qui se réaliserait brisera it ce grand ensemble américain et étiolerait sa vigoureuse jeunesse. Que serait le nord ou le sud séparément en contact avec les forces et les ressources de la vieille Angleterre. Oui, les abolitionistes sans s'en douter peut-être, ne sont au fond que les instrumens aveugles de l'é[tranger]. Il ne s'agit pas moins que de déter[miner] une scission qui aurait pour funeste résul[tat] [de] créer deux nations, deux républiques, qui [ne] [ser]aient pas à manifester leur antagonis[me] [illegible] adieu la paix de l'Amérique. Les [Wash]ington, de Jefferson, de Franklin [illegible] et il ne sera plus si avanta[geux] [illegible] contrées.

[illegible] [passa]ge remarquable publié en [illegible] avait pressenti cette si[tuation] [illegible] [pen]etrerait l'Angleterre [illegible] en Amérique.

[illegible] [V]EVILLOUX.

THEATRE D'ORLEANS.

Le Val d'Andorre.—Norma.—Concert de Mme Berton.

« Le succès du Val d'Andorre va sans cesse en grandissant et la quatrième représentation, qui tombait le jour de Noël, avait plus de spectateurs qu'aucune des trois premières. Aussi les artistes, heureux de cette affluence, jouaient mieux que jamais, et sûrs de leur public montraient une verve et un entrain qui ont, grace au ciel, gagné un peu le froid Stephan. Cette soirée n'eut rien laissé à désirer si certains figurants avaient bien voulu cesser le déplorable abus qu'ils font du travestissement des paroles, habitué aux cabotins de province. Depuis longtemps déjà les spectateurs se plaignent de ce manque de tact et de convenance et chacun se demande si le règlement théâtral est impuissant à le faire cesser. Mais mardi ce dévergondage est allé encore plus loin que jamais; un figurant, que nous ne nommerons point aujourd'hui autrement, ne s'est pas contenté de ces lazzis, il y a joint une pantomime du visage et des signes blancs que tout le monde a remarqués. Nous espérons que l'administration veillera à ce que ses employés aient plus de respect pour le public, dont l'argent les paie en définitif. Quant à nous, dans la conviction que le nom du coupable ne saurait manquer de figurer déjà sur le tableau des amendes, nous ne l'écrirons point. Nous nous bornerons à cet avertissement; mais si celui auquel nous faisons allusion se permettait de nouvelles inconvenances, nous n'hésiterions pas à le rappeler nominativement au respect qu'il doit au public, qui a bien voulu jusqu'à présent être indulgent pour lui. Soyez comique à vos heures, monsieur, mais n'oubliez pas que la scène d'Orléans n'est point une salle de pantins!

Quoiqu'il en soit, les artistes, les véritables artistes ont tous combattu de leur mieux et se sont montrés tous dignes de leur réputation. Nous les engageons vivement à se maintenir dans cette voie, la seule qui mène au but, l'honneur et l'argent qui en est la plus sensible expression. La Direction, de reste, ne néglige rien pour nous dédommager des plaisirs perdus l'an dernier, et la preuve la plus éclatante est sans contredit la manière dont le Val d'Andorre a été monté et exécuté. Mais l'évènement capital de la semaine a été la reprise du chef-d'œuvre de Bellini.

Envolez-vous, souvenirs de nos plus belles soirées! Disparaissez, astres qui jusqu'ici avez parmi-nous brillé au beau ciel de Bellini! Vous êtes éclipsés. Inclinez-vous devant Norma, devant Adalgise, seules étoiles désormais sans rivales!

Quel aspect radieux avait cette soirée de jeudi! Jamais, même le samedi, plus de doux regards n'avaient étincelé dans l'enceinte du théâtre français. Par un heureux pressentiment, la cité d'outre-Canal nous avait envoyé bon nombre de charmantes *députées* à ce congrès de l'harmonie; loges et galeries, parquet et parterre, tout était rempli. Ce fut une véritable fête dont le souvenir pourra se reproduire mais jamais être surpassé. Sous l'impression de la voix magnifique de Mme Devriès, comme sous le charme du chant de Mme Bessin, tour-à-tour la salle, muette d'admiration battait d'un seul cœur dans le silence le plus religieux ou faisait tonner ses mille mains en applaudissemens frénétiques. Norma et Adalgise avaient à peine le temps d'achever leurs chants mélodieux que déjà hourrahs et bravos éclataient de toutes parts. Heureuse Norma, dont les regards se voilaient de pleurs aux enivrements du triomphe retentissant dans toute la salle! Rien ne vous a manqué à toutes deux, ni les acclamations, ni les rappels, ni les fleurs. Les quelques bouquets de la salle sont venus tomber à vos pieds et nous avons vu, de nos yeux vu, une des plus adorables femmes de l'assemblée détacher vivement et vous envoyer la fleur qui dormait à son corsage.

Et c'était justice! Mme Devriès a été digne de Grisi dont le nom est inséparable de la Norma. Son beau et magnifique talent de cantatrice a désormais sa place marquée, et comme la vigie qui signale de loin la terre nous lui crierons ce mot magique que rêvent tous les artistes: Paris! Paris!! Madame Devriès peut sans crainte affronter ce public parisien devant lequel a reculé Jenny-Lind elle-même!

En présence d'une manifestation d'enthousiasme comme celle de jeudi dernier, nous verrons comment se comportera le public difficile du samedi. S'il est juste, comme nous le désirons vivement, ses bravos ne se feront pas attendre et prévenu d'avance autrement que par des indiscrétions de coulisses, il arrivera les mains chargées de fleurs pour le magnifique duo de Norma et d'Adalgise. A ce soir donc!

—Le concert donné par Mme Berton aura lieu positivement le deux janvier dans la salle du *Commercial Exchange*. Nous avons le programme sous les yeux et jamais peut-être soirée n'a été mieux organisée, grâce à la bienveillance du Directeur du Théâtre d'Orléans, qui a permis à ses pensionnaires de concourir à la solennité. Ainsi nous retrouverons le bel orchestre que conduit si habilement M. E. Prévost; puis les noms de Dulue, Corradi, Scott, réunis à celui de Mme Berton nous garantissent de doux loisirs. Devons-nous signaler aux dilettanti parmi les chants qui les attendent, le duo de *Gastibelza* (1er acte), celui de *l'Eclair* (2e acte), du *Maître de Chapelle*! Parmi les romances nous citerons *Marguerite*, ballade de Schubert, une romance inédite d'un compositeur de cette ville, et *Dis moi*, douce mélodie que personne ne peut oublier après l'avoir entendu chanter par Dulue. Nous en passons et des meilleurs, afin de laisser à nos lecteurs le plaisir de la surprise.

Ce concert est si bien attendu que plusieurs de nos dames ont annoncé que ce soir-là elles n'ouvriraient pas leurs salons. C'est d'un heureux augure pour la gracieuse bénéficiaire. Donc à mercredi prochain.

Jacques de R....

UN DISCOURS DE KOSSUTH.

La *Gazette de l'Empire*, nouveau journal de Vienne, publie le discours adressé par Kossuth à ses compatriotes, à son départ de Widdin pour Schumla.

"Je suis heureux, messieurs, de pouvoir vous communiquer la nouvelle des bienfaits dont nous comble le bon et glorieux sultan. Le messager de ce monarque généreux est arrivé hier, porteur des nouvelles agréables que vous allez apprendre.

"Non-seulement le sultan a décidé qu'il n'accepterait pas notre extradition à l'Autriche et à la Russie, mais il a juré sur sa foi de musulman de nous continuer en toutes choses sa paternelle protection, dût-il compromettre le salut de son empire.

"Messieurs, il est décidé que nous quittons Widdin. La guerre, que tous nous désirons ardemment, dans le but de délivrer notre patrie de l'esclavage, la guerre qui paraissait douteuse, est devenue inévitable.

"Ce n'est plus qu'une question de temps sur laquelle nous fixera le résultat définitif de la mission de Fuad-Effendi à Saint-Pétersbourg. Frères; notre journée n'est pas terminée; le soleil nous enveloppe encore de l'éclat de ses rayons, et le rôle que nous jouons dans le drame du monde n'est pas arrivé à sa fin.

"Les exilés hongrois sont appelés à occuper une haute et fière position dans la politique européenne. Notre tâche doit être de maintenir cette position, tâche difficile, mais d'autant plus glorieuse.

"Ne craignez pas, mes frères, qu'à l'avenir nous ayons à combattre seuls. La puissante Porte-Ottomanne, l'Angleterre, la France, la Suisse, voila pour l'avenir nos formidables auxiliaires.

"Il n'y a pas longtemps encore, les sentimens du parlement britannique nous étaient peu favorables, à cause de la conversion de quelques-uns de nos amis à l'islamisme et du prosélytisme dont nous étions poursuivis.

"Mais une lettre adressée par moi au noble lord Palmerston, et l'intercession amicale de quelques braves Anglais, ont produit un changement favorable. Tous les journaux, whigs et tories, sont unanimes dans les efforts qu'ils font pour notre cause.

"Je puis vous assurer, messieurs, en toute connaissance de cause, que la France et l'Angleterre nous prêtent une cordiale et chaude assistance, et qu'elles se sont alliées à la Porte pour défendre l'indépendance de notre patrie bien aimée contre les attaques de l'Autriche et de la Russie.

"Par suite de ces importants résultats, la Porte a résolu de transférer les réfugiés hongrois de Widdin à Schumla. Les dépêches de Fuad-Effendi décideront si nous aurons ou non à rester à Schumla.

"Dans mon opinion, cette place est, sinon la plus commode, du moins la plus avantageuse pour la résidence des réfugiés hongrois. En cas d'une guerre heureuse contre la Russie et l'Autriche, il nous sera facile de gagner Rutschuk et le Danube, et de revenir dans notre patrie, pour en effacer les traces d'un gouvernement sanguinaire, qui porte à son front le stygmate que lui imprime un dieu couronné, pour le punir des cruautés sauvages et aveugles perpétrées sur un peuple malheureux et sans défense.

"Si, ce que je ne pense pas, notre résidence à Schumla ne paraissait pas parfaitement sûre, nous trouverions dans les Dardanelles quatorze vaisseaux de guerre anglais, envoyés par le gouvernement britanique pour recueillir les réfugiés hongrois.

"Nous trouverons à bord de ces vaisseaux un généreux accueil, et nous y resterons jusqu'à la reprise de la guerre, traités d'une manière digne de la Grande-Bretagne, de ce grand peuple qui, selon les paroles de lord Palmerston n'a ni ordres ni croix, comme la Russie et l'Autriche, pour en décorer la poitrine d'un meurtrier comme Haynau, mais qui est plein d'étonnement et d'admiration pour les débris de la vaillante nation qui a su ébranler un nid de tyrans qui dure depuis cinq cents ans.

"A ce passage de son discours, l'orateur est interrompu par les exclamations des Turcs, criant: Ben Pacha Kossuth! Ben Pacha Dembinski! Puisse Kossuth vivre mille ans!"

"Quand l'agitation a cessé, Kossuth reprend:

"Encore un mot, messieurs; pour éviter toute irrégularité et tout embarras, la Sublime-Porte désire que tous les émigrants se réunissent en un seul corps, dont je serai le chef. (Bravo! bravo!)

"Si c'est votre avis, messieurs, c'est aussi le mien; mais je désire par dessus tout voir régner parmi vous l'ordre et l'union, car aucun corps ne peut exister convenablement si toutes les parties qui le composent ne sont pas l'une à l'égard de l'autre dans une parfaite harmonie.

"Nous formerons un corps militaire, et je prendrai toutes les mesures nécessaires pour que rien ne manque à son organisation. Les exercices militaires seront aussi l'objet de nos plus sérieuse attention.

"Pour éviter toute violence de la part de la Russie, notre voyage ne se fera par terre, et, pour qu'il ait lieu dans les meilleures conditions en ce [illegible] les dépenses, j'ai reçu de la Subli[me-Porte] la somme de 20,000 piastres, comme [illegible] tous les émigrés, et je vous la [illegible]."

DUELS.

On lit dans l'*Evènement*:

"Deux rencontres ont eu lieu ce matin au bois de Boulogne à la suite du tumultueux incident qui a signalé le commencement de la séance d'hier.

"Cinq duels avaient été, disait-on, arrêtés dans la soirée d'hier, sans compter les trois de M. Pierre Bonaparte, qui jusqu'à présent n'ont point eu de suites matérielles.

"M. Bérard, secrétaire de l'Assemblée, s'est rencontré ce matin à huit heures avec M. Brives, membre de la Montagne. Les témoins du premier étaient MM. Heeckeren et Chapot, secrétaires de l'Assemblée. Les témoins du second étaient M. Baune et le docteur Lafont, tous deux membres de la Montagne.

"L'arme choisie était le pistolet. Il avait été convenu à l'avance que le combat cesserait au premier feu, et aurait lieu à vingt-cinq pas. M. Brives a tiré le premier et n'a point atteint son adversaire. Le pistolet de M. Bérard ayant, comme on le dit vulgairement *raté*, l'honneur a été déclaré satisfait, et ce combat a cessé.

"M. de Ségur-d'Aguesseau s'est rencontré, à 9 heures, avec M. Bertholon, membre de la Montagne. Les témoins du premier étaient MM. le général Régnault-Saint-Jean-d'Angely et Piscatory; les témoins du second, MM. Vasseur et Cholat, membres de la Montagne. Le pistolet a été également l'arme choisie.

"Les adversaires ont, dit-on, été placés à vingt-cinq pas de distance en avançant de cinq pas. Au premier signal, deux coups de feu ont été échangés. M. Bertholon a eu le bois de son pistolet traversé de part en part.

"Ces duels faisaient aujourd'hui à l'Assemblée le sujet de toutes les conversations. On assurait que la rencontre de M. Pierre Bonaparte avec M. de Rovigo, rédacteur du *Corsaire*, qui devait avoir lieu ce matin, n'avait été qu'ajournée."

On lit dans le même journal:

"Une rencontre a eu lieu entre M. Pierre-Napoléon Bonaparte, représentant du peuple, et M. René de Rovigo, rédacteur du journal le *Corsaire*.

"Il avait été convenu entre les témoins des deux parties que le duel commencerait au sabre et continuerait à l'épée dès la première blessure.

"Les adversaires, le sabre en main, ont été placés à trois pas d'intervalle, et ont marché l'un sur l'autre.

"M. Pierre Bonaparte, ayant attaqué, a été arrêté à la seconde passe par un coup de pointe, qui l'a touché à la poitrine, du côté gauche, et au poignet correspondant. Mais, au même moment, le sabre de M. de Rovigo est tombé à terre, et, sur le cri des témoins: Arrêtez! M. Bonaparte, l'arme levée, s'est arrêté, en effet.

"Les blessures de M. Bonaparte n'ayant pas paru à ses témoins assez graves pour que le duel cessât, ils ont proposé de continuer le combat au sabre, se fondant sur ce que la circonstance du désarmement devait nécessairement modifier les conventions premières. Les témoins de M. Rovigo, s'en rapportant exclusivement aux premières conditions, ont déclaré que le combat devait avoir lieu et n'aurait lieu qu'à l'épée. Pour prendre un moyen terme, les témoins de M. Bonaparte, ont proposé, au nom de M. Pierre Bonaparte, consulté, de continuer le combat au pistolet, et les témoins de M. de Rovigo ont cru devoir refuser.

On lit dans le même journal:

Un assurait dans les couloirs qu'une rencontre devait avoir lieu entre M. Pierre Bonaparte et M. de Persigny, dont le nom a été prononcé hier à la tribune.

On lit dans la *Patrie*:

"Une rencontre a eu lieu aujourd'hui 25 novembre, à Saint-Germain, entre M. Pierre Bonaparte, représentant du peuple, et M. Adrien de La Vallette, rédacteur en chef du journal l'*Assemblée Nationale*.

"Les adversaires ont été placés à trente pas de distance l'un de l'autre, avec la faculté de marcher chacun cinq pas, de manière que l'intervalle définitif ne pût être moindre de vingt pas.

"Deux coups de feu ayant été échangés sans résultat, les témoins de M. de la Valette ont fait connaître que, comme rédacteur en chef de l'*Assemblée nationale*, il avait assumé la responsabilité de l'article de compte-rendu de la séance dont M. Pierre Bonaparte avait eu à se plaindre, mais qu'il n'en était pas l'auteur, et qu'il n'aurait point laissé passer ce que cet article contenait d'offensant pour la bravoure et l'honneur de M. Pierre Bonaparte.

"Après cette explication, les témoins des deux parties ont déclaré que l'honneur était satisfait et se sont opposés formellement à ce que le combat continuât.

L'opinion publique s'est vivement émue, comme bien on le pense, de tous ces duels et plusieurs représentans ont aussitôt saisi l'Assemblée législative de diverses propositions contre les rencontres de ce genre. Voici, entre autres, celle de M. Bourzique:

"Quiconque se battra en duel sera puni selon les distinctions suivantes:

"S'il n'y a pas eu de blessures, ou qu'elles soient peu graves, la peine sera, pour les deux adversaires, un emprisonnement de trois mois à deux ans;

"Si les blessures ont occasionné une incapacité de travail personnel de plus de vingt jours, elles entraîneront un emprisonnement de six mois à trois ans pour celui qui les aura faites;

"Si la mort s'en est suivie, le coupable subira un emprisonnement d'un an à cinq ans.

"Dans ces divers cas, il sera prononcé, en outre, une amende de trois cents francs à trois mille.

"Les témoins d'un duel ne seront soumis à aucune poursuite, lorsque tout se sera passé loyalement de leur part."

"Deux autres propositions ont été déposées contre le duel, l'une par M. de Remilly, l'autre par MM. Gavini et Failly.

Voici le texte de la proposition de M. de Remilly:

"Outre les peines qu'il pourra encourir, conformément à la loi, sera déchu de la qualité de représentant du peuple tout membre de l'Assemblée nationale, qui, pendant la durée de son mandat, aura provoqué ou se sera battu en duel.

"L'Assemblée nationale prononcera la déchéance sur le rapport d'une commission élue par elle de l'examen du procès-verbal des faits transmis par le ministère public.

"Le membre déchu sera inéligible aux fonctions de représentant du peuple pendant l'année qui suivra la déchéance."

La proposition de MM. Gavini et Failly est conçue en ces termes:

"Art. 1er. Le duel est défendu.

"Art. 2. Quiconque sera reconnu coupable du fait de s'être battu en duel, qu'elles qu'aient été les conséquences du combat, ou bien d'avoir assisté comme témoin celui ou ceux qui se seront battus en duel, sera interdit des droits civiques pendant un an au moins et dix ans au plus, sans préjudice, s'il y a lieu, des peines plus graves prévues par la loi."

NOUVELLES DIVERSES.

—On lit dans le *Journal du Havre* du 27 novembre:

"*Le Jacques-Laffitte*, capitaine Desvarieux, est sorti du port ce matin à la marée, se rendant à San-Francisco, avec 139 passagers, qui vont tenter la fortune sur les rives privilégiées du Sacramento. Malgré le froid assez vif qui régnait et l'heure matinale, de nombreux curieux garnissaient les quais de l'avant-port et la jetée, à la sortie de ce navire, attirés par les chants des émigrans, qui, aux accords de la *Marseillaise*, et aux cris de *Vive la République!* saluaient, au départ, la terre de la patrie. Parmi les 139 passagers du *Jacques-Laffitte*, on compte douze dames et deux enfans; deux médecins sont attachés à l'expédition.

"Pour prévenir ces conflits fâcheux qui ont éclaté pendant la première partie de la traversée de l'*Edouard*, et qui ont eu tant de retentissement, une disposition excellente a été adoptée à bord du *Jacques Laffitte*. Il a été convenu que tous les différends qui pourraient s'élever entre les passagers eux-mêmes, ou entre les passagers, l'équipage ou l'autorité du bord, et toutes les infractions au règlement, seront déférés au jugement d'un conseil de discipline, présidé par le capitaine, et composé du second, du maître d'équipage et de deux passagers désignés à l'avance par leurs compagnons. Ce tribunal de famille promet de donner les meilleurs résultats; c'est une innovation qu'il serait bon de voir généraliser dans toutes les expéditions de ce genre."

Dans le but de donner une impulsion efficace à la culture du coton en Algérie, M. le ministre de la guerre vient de décider que tous les cotons récoltés en Algérie, en 1850, reconnus marchands et de bonne qualité, seront achetés par l'administration, à raison de 2 fr. à 2 fr. 50 c le kil. (égréné). Cette mesure est motivée par l'attention qu'ont excitée chez nos fabricans les échantillons de cotons blancs et de cotons nankins de l'Algérie, qui ont figuré à l'exposition nationale, et par les diverses applications dont ils ont été l'objet, notamment pour la fabrication des chapeaux feutrés.

Des distributions des graines seront faites, par les pépinières, à tous les colons qui en demanderont. Il sera délivré, en même temps, une instruction sur les soins à donner à la culture.

— On lit dans un journal anglais:

"Les bruits d'un coup d'état sont ajournés; mais il est certain que Louis-Napoléon fera tous ses efforts avant l'expiration de ses pouvoirs pour maintenir son autorité. Il a souvent déclaré dans l'intimité qu'il resterait à la tête de la nation française tant qu'il vivrait, n'importe sous quel titre. Il ne demande pas à être proclamé empereur plutôt que président ou consul à vie, pourvu qu'il continue de gouverner et qu'il ne retombe pas dans la vie privée. L'Assemblée lui accordera-t-elle 3 millions par an? On dit qu'il ne fera pas cette demande actuellement. Cependant, il a grand besoin de voir augmenter ses émoluments. Il a des dettes considérables. Ses dettes s'élèvent à près de deux millions de francs, et actuellement ses amis travaillent vainement à escompter pour 60,000 fr. de traites signées par Louis-Napoléon."

—Un journal hebdomadaire, la *Pologne*, donne les détails suivans sur la couronne de Hongrie, qui a été enlevée et cachée par M. Kossuth:

"Décidément, la magique couronne de Saint-Etienne ne se retrouve pas. Kossuth l'a en[levée], on ne sait où; et pourtant c'est elle seule qui, aux yeux du peuple magyar, donne à ses rois la légitimité; aussi la cour de Habsbourg paraît-elle très affligée de cette perte.

"Le prix matériel de ce diadème est minime. Les autres insignes du couronnement, comme le glaive, l'épée et le manteau qui ont été trouvés à Orsova en Transylvanie, ont une plus grande valeur; mais ils ne remontent qu'à la maison d'Anjou, dont ils portent l'écusson, tandis que la couronne qu'on cherche en vain partout est celle-là même que le premier roi chrétien des Magyars, saint Etienne, reçut, vers l'an 1000, du pape Sylvestre II. Quand la race des Arpad s'éteignit en 1301, la couronne de Saint-Etienne fut emportée à Prague par le roi de Bohême Venceslas; puis, remise à Othon de Bavière, elle passa de ses mains dans celles du vayvode de Transylvanie. Ladislas dut enfin la restituer à Charles-Robert d'Anjou.

"Déposée alors au château royal de Wisseherad, cette couronne en fut secrètement enlevée l'an 1440 par les Allemands, et remise à l'empereur Frederic IV. Il fallut que Math as Corvin la rachetât pour une somme d'argent. Après la bataille de Mohacz, le diadème fut de nouveau dans le Wisseherad, et donné d'abord à Jean Zapolya, puis, en 1527, à Ferdinand Ier, et enfin au sultan Soliman. C'est après tant de vicissitudes que la couronne de Saint-Etienne passa des mains des Turcs dans celles des Habsbourg. L'empereur Joseph II la fit transporter à Vienne, d'où Léopold la renvoya de nouveau en Hongrie. Elle se trouvait à Ofen, quand Kossuth, obligé de fuir vers Debreczin, l'a fait disparaître."

PLAN FINANCIER.

Le *Moniteur* publie l'exposé des motifs et le projet de loi relatifs à la circulation de la Banque de France, présentés par M. Achille Fould, ministre des finances. On sait que l'urgence a été déclarée:

"Messieurs, par les décrets du gouvernement provisoire des 15 et 25 mars 1848, qui ont dispensé temporairement les banques de l'obligation de rembourser leurs billets en espèces, le montant des émissions a été limité à 452 millions.

"La réunion des banques départementales à la banque de France, opérée aux mois d'avril et de mai suivans, a rendu ce maximum applicable à la circulation de la banque de France et de ses comptoirs.

"C'est grace à cette limitation, ainsi qu'à la confiance inspirée par la prudence et la loyauté de son administration, que la banque de France, au milieu des circonstances périlleuses que nous avons traversées, a su maintenir la valeur de ses billets au pair de l'argent.

"Mais par suite de la faveur qu'ont obtenue les coupures de 100 fr. et de la reprise des affaires qui se manifeste graduellement depuis le commencement de l'année, le pays a besoin pour ses transactions d'une plus forte somme de billets.

"Le 15 de ce mois, la circulation s'élevait, en effet, à 447 millions, et la banque, sur le point d'avoir épuisé la faculté d'émission réglée par les décrets précités, est réduite à la nécessité d'effectuer en espèces ses paiements considérables.

"Cette situation entrave les affaires et provoque les plaintes du public; elle ne pourrait pas se prolonger plus longtemps sans porter dommage à l'industrie et au commerce. Le gouvernement s'en est préoccupé, et a reconnu l'utilité de mettre la circulation en rapport avec les besoins du moment.

"Toutefois, il n'a pas perdu de vue que le cours forcé est un fait anormal et transitoire, qui impose une grande réserve et prescrit pour limiter la somme impérieusement réclamée par le mouvement des affaires. C'est en se plaçant uniquement à ce point de vue, et après en avoir conféré avec l'administration de la Banque, qu'il vous propose une augmentation de 73 millions.

"Tel est l'objet du projet de loi que nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation et pour lequel nous réclamons d'urgence la discussion.

PROJET DE LOI.

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS.

"Le président de la République décrète:

"Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté à l'Assemblée législative par le ministre des finances, qui est chargé d'en exposer les motifs et d'en soutenir la discussion.

"Article unique. Le maximum des émissions de la banque de France et de ses comptoirs, limité à 452 millions par les décrets des 15 et 25 mars, 25 avril et 2 mai 1848, est porté à 525 millions.

"Fait à l'Elysée-National, le 26 novembre 1849.

"Louis-Napoléon Bonaparte.

"Le ministre des finances,
"Achille Fould."

—Un journal raconte l'anecdote suivante:

"Lablache, lequel, en attendant qu'il rentre au Théâtre Italien, passe ses journées à flaner sur le boulevard des Italiens, est entré voir son rival (en corpulence) le géant du café Malhouse. Or, la Lablache que vous avez peut-être pu voir à l'asile de géant nouveau. A propos de cette visite comparative, Lablache raconta qu'à l'époque où le fameux *Tom Pouce* venait de se montrer à Paris, un provincial, parent d'un de ses amis, se désolait d'être arrivé trop tard pour voir cette merveille lilliputienne.—Qu'à cela ne tienne!—répondit l'ami du formidable basso.—Je connais *Tom Pouce*, il n'est plus visible pour le public, mais il demeure rue telle, tel numéro; présentez-vous de ma part, et vous serez admis dans l'intimité du nain.—Le provincial court au domicile indiqué, grimpe et sonne. On lui ouvre:—Monsieur *Tom Pouce*, s'il vous plaît?—Notre curieux était chez Lablache, qui sortait. C'est moi, Monsieur! répond le colonel chanteur.—Le provincial, stupéfait, balbutie quelques mots de surprise, d'étonnement.—Je pensais.... je croyais.—Que j'étais un nain? dit Lablache—en public, c'est vrai. Mais chez moi, je me mets à mon aise!"

☞ On nous prie d'appeler l'attention des acheteurs sur la vente de 17 lots de terre formant partie de la plantation Kernion—Aussi sur 7 lots de terre et délots situés à Mandeville, dans la paroisse St. Tammany. La dite vente aura lieu aujourd'hui samedi, 29 courant, à midi, à la Bourse St. Louis, par le ministère du shérif.

☞ Les personnes désirant acheter de délicieuses résidences d'été à la Baie St. Louis, sont prévenues que J. A. Beard, encanteur, offre aujourd'hui en vente, à midi, à l'Arcade de Banks, de magnifiques lots de terre, situés dans le village de la Baie. Le même jour et au même endroit il sera vendu une propriété à Lafayette et en ville; aussi un bon forgeron et une grande barge pour le transport de briques, bois, etc.

Vente par Catalogue de Marchandises sèches.

☞ Nous appelons l'attention des marchands à la vente par catalogue de marchandises sèches par F. H. Petitpain, aujourd'hui, à 10 heures.

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.

Vendredi soir, 28 décembre 1849.

Malgré l'interruption apportée dans les affaires par la fête de Noël, les transactions de la semaine ont été assez considérables. Le coton a été en bonne demande à une hausse ferme, et les ventes de sucres et mélasses ont été importantes, cependant ce dernier article s'est vendu à plus bas prix que la semaine précédente. Les provisions n'ont offert aucun changement remarquable.

Les lettres de l'Hibernia, reçues mercredi, sont venues confirmer les dépêches télégraphiques que nous avions publiées précédemment sur la situation du marché de Liverpool. Nous attendons maintenant les avis de l'America que le télégraphe nous transmettra d'un moment à l'autre.

Le temps a été magnifique toute la semaine et parfaitement propice aux affaires. Le fleuve est toujours à la même hauteur.

COTON.—Arrivé depuis le 21 courant, de Louisiane et Mississipi, 24,433 balles.—Tennessee et Nord-Alabama, 7,741.—Arkansas, 1,747—Mobile, 1,394—Floride, 260—Texas, 35—ensemble, 35,480 balles. Expédié dans le même temps pour Liverpool, 5,033 balles—Havre, 1,850—Anvers, 649—Gènes, 1,491—New-York, 836—Philadelphie, 81—Boston, 2,014—ensemble, 12,871 balles—ce qui fait une addition au stock de 22,609 balles, et laisse en main y compris tout ce qui est à bord des navires non-expédiés ce jour un stock de 166,083 balles.

ETAT DU COTON

Stock en main au 1er sept. 1849,		12,791
Arrivé la semaine dernière	35,480	
Arrivé antérieurement	321,080	
		356,560
		369,351
Expédié la semaine dernière	12,871	
Arrivé antérieurement	190,817	
		203,688
Stock sur place,		166,663

Nous disions dans notre revue de vendredi dernier que la demande de coton avait été très active ce jour-là, mais que les prétentions élevées des détenteurs empêchaient les transactions de s'étendre. Samedi la même animation se fit remarquer et la même cause fut appréciable; aussi 5,000 balles seulement changèrent de mains. Lundi les acheteurs s'étant rendus aux exigences des détenteurs 14,000 balles furent vendues à une hausse de ⅛ c la par liv.—Mardi, jour de Noël, 2,000 balles seulement furent faites. Mercredi la demande reprit une très grande activité, mais le peu de coton offert en vente restreint les transactions à 5,000 balles. Hier le même désir d'acheter se manifesta et 7,000 balles furent vendues à une hausse additionnelle de ⅛ c. Aujourd'hui l'activité de la demande était tout aussi grande, mais la difficulté d'acheter sans se soumettre à une hausse nouvelle, restreint les ventes à 5,000 balles. Les ventes de la semaine s'élèvent à 38,500 balles, la plus grande partie prise pour le Nord et le Continent d'Europe. Les acheteurs anglais se trouvant avec des ordres limités trop bas, ont été rester spectateurs cette semaine et laisser le marché aux spéculateurs plus confiants en la réalité de notre estimation de la récolte. Ceux ci après une assez longue hésitation ont fini par abandonner leur opinion personnelle et ont opéré sur un marché à la hausse et malgré les nouvelles peu favorables d'Europe. Nous corrigeons nos côtes.

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.

Louisiane et Mississipi.

Inferior	9	@ 10½
Ordinary	9⅝	@ 10¾
Middling	10½	@ 10¾
Good Middling	10¾	@ 11
Middling Fair	11	@ —
Fair	11¼	@ —
Fully Fair	—	@ —
Good Fair	—	@ —
Good and Fine	—	@ —

TABAC.—Arrivé depuis le 21 courant, 40 boucauts. Expédiés dans le même temps pour Liverpool, 59 boucauts—Anvers, 465—Bâlme (Bordeaux) 9—New York, 13—Philadelphie, 20—ensemble, 529 boucauts. Stock en magasin et à bord des navires non-expédiés, 5,866 boucauts.

ETAT DU TABAC.

Stock en main au 1er septembre 1849,		13,293
Arrivé la semaine dernière	40	
Arrivé antérieurement	6,939	
		6,979
		20,172
Expédié la semaine dernière	529	
Expédié antérieurement	13,948	
		14,477
Stock sur place,		5,695

La faiblesse de l'approvisionnement et les prétentions élevées des détenteurs ont calmé l'activité de la demande. Les ventes de la semaine ne s'élèvent qu'à 175 boucauts dont une partie comme suit:—19 boucauts cabane @ 6⅛ c—1 do @ 6¾—25 do @ 6 cts liv. Nous répétons nos anciennes cotes.—Lugs, de 3¼ @ 5¼ cts—feuilles, inférieures @ communes, 5¼ @ 6¼—bonnes 5¾ fine, 6¾ @ 7—choix, 7¾ @ 8¾—Quota de Mexico, 3½ @ 10 cts la liv.

SUCRE.—La demande a été très active cette semaine et les ventes s'élèvent à 4,000 boucauts dont 700 ce jour aujourd'hui. Au commencement de la semaine ce sucre était un peu [illegible] le marché—Inférieur, 3⅞ @ 3⅝—Commun, 3⅞ @ 4—Prime 4⅝ @ 4⅞—Choix, 4⅞ @ 5 cts la livre. La plus grande partie des transactions a été faite pour l'Ouest. Nous n'avons eu connaissance d'aucune vente sur plantation.

MELASSE—Nous avons dit dans notre dernière revue que le marché était close à 25 et 19 ½ cts le gallon; jusqu'à environ 1,200 barils furent faits aux mêmes prix; lundi une augmentation dans les arrivages a été suivie par une baisse. Le marché se trouvait à 18 cts, et jeudi on 18 cts le gallon. Aujourd'hui 1,800 barils ont été vendus et à 18 cts le gallon. [illegible] le marché [illegible] à 19 [illegible] pour le marché de l'Est. Pas de ventes sur plantation.

FARINE.—Le marché à la farine est un peu plus ferme que la semaine dernière. Les ventes s'élèvent à 4,500 barils et la cote de la semaine dernière: Ohio et Illinois ordinaire 4 [illegible]; marques extra, 85 @ 5 cts le baril.

CEREALES—L'approvisionnement de mais était faible, les ventes ont été restreintes—Environ 20,000 sacs ont changé de mains @ 45 @ 44 cts le boisseau pour les bonnes marques, l'expédition. Une vente de 500 sacs très ordinaire a été faite au commencement de la semaine à 45 cts le boisseau. L'avoine s'est vendue comme suit: Ohio, 37 @ 35 c; St Louis, 35 @ 35 cts le boisseau. Le son vaut 95 @ 96 cts les 100 liv.

CAFE—La demande de café de Rio est toujours active. 10,000 sacs ont été vendus de 11 @ 11½ cts la liv. Les transactions ci-dessus comprennent un chargement de 3,500 sacs à des conditions non-publiques. Les autres qualités de café ne sortent guère de ventes au détail.

SEL.—30,000 sacs ont été pris cette semaine, la plus grande partie à des conditions particulières—15,000 boisseaux des Iles Turques ont été vendus à 25½ cts le boisseau.

RIZ.—La demande est limitée aux anciens prix; —3½ @ 4⅜ cts la liv., cependant les bonnes qualités obtiennent 3¾ cts la liv.

BEURRE ET FROMAGE—Ces articles n'ont pas varié et la demande est limitée. Nous cotons—Beurre de l'Ouest, 9 @ 10 cts la liv—Fromage, 6½ @ 7 cts la livre.

CHANDELLES—Les prix sont les mêmes et la demande est modérée. Nous cotons—New-Bedford & Nantucket, 38 @ 39 cts—Etoile, 22 @ 23½ cts la livre.

LARD SALE—Ce marché a été assez plat; les ventes ont eu lieu comme suit:—Plats cotes, 5 @ 5⅛ cts—Epaules, 3¼ @ 3½ cts la liv. Les qualités inférieures se vendent au-dessous de ces prix—Le jambon ordinaire enveloppé vaut 6⅞ @ 8⅛ cts choisis, de 9 @ 12 cts la liv.

PORC—Cet article est peu demandé aux anciens prix. Le mess porc s'est vendu par forts lots @ 9 37½ et par lots de détails de $9 50 @ $9 75. Une vente de 500 barils livrables dans quelques mois a été faite à $9 le baril. Les transactions de prime ont eu lieu à $8; M. O. $6 75 @ $6 87½ cts le baril. Environ 300,000 liv. de porc en grenier ont changé de mains presque tout à 3¾ cts.

BŒUF—Cet article est toujours assez plat aux anciens prix, savoir—Mess en barils, $10 75 @ 11—demi barils, $5 75 @ $6. Le prime s'est vendu $6 @ $7—M. O. $7 25 le baril.

GRAISSE—La demande a été très active et les chargeurs sont entrés pour une grande partie dans les ventes effectuées. En conséquence, les prix sont fermes, mais cependant sans changement appréciable sur les cotes. Les ventes de la semaine s'élèvent à 3,500 barils et tierces et 2,500 barillets de 5 @ 6 cts la liv, cependant la plus grande partie des transactions a eu lieu de 5½ @ 5⅞ cts la liv.

WHISKEY—L'approvisionnement étant toujours peu considérable cet article est resté dans la même situation—Rectifié, 25½ @ 27 c—Extra, 28 cts le gallon.

CHANVRE—Il ne s'est pas opéré une seule transaction depuis deux ou trois mois.

CHAUX—2,200 barriques Thomaston ont été vendues à $1. 5 comptant. Cet article vaut $1 50 @ $1 25 de seconde main.

PLOMB—Pas de ventes. Les cours sont nominaux.

SACS EN PITRE—La demande est limitée et les ventes se font par petits lots de 9½ @ 10¼ cts en balles ou en paquets.

CORDES ET TOILES D'EMBALLAGE—La baisse à laquelle les détenteurs se sont vu forcés de se soumettre a donné quelqu'activité à ces marchés. Les ventes effectuées ces jours derniers s'élèvent à 2,800 pièces de toile, @ 12½ cts la yarde et le reste à crédit. La corde vaut 6 @ 6¾ cts la liv. au comptant et à terme.

FRET—Le fret est actif à la hausse rapportée dans notre dernière revue. Les engagements comprennent:—Deux navires américains pour Liverpool à 7⅟16 d. et quatre anglais @ 13⁄32 p. pour le coton, 9 do pour le mais, 4 s. 6 d. par baril, 6 s. par tierces et 34 s. 6 d. par tonneau pour le fret lourd. Un navire a été chargé pour le Havre @ 15⁄16. Le cabotage est le même. Le coton pour Boston vaut ½ et et pour New-York, 60—Porc, 60 cts.

CHANGE—La demande est modérée et les cours sont les mêmes—Sterling, 107 @ 108 pour cent de prime—Francs, de 5f 30⅛ @ 5f 28⅞—Traites sur New York, @ 60 jours, 1⅛ @ 2 pour cent d'escompte—Traites à vue, ½ pour cent de prime.

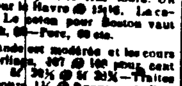

LEGION DE LA LOUISIANE.

Régiment d'infanterie (ordre No 18.)

D'APRES les ordres du Brigadier Général commandant la Légion, le régiment d'infanterie prendra les armes le mardi 8 JANVIER 1850, et se rendra sur la Place d'Armes à 9 heures du matin, en grande tenue, à l'effet de célébrer l'anniversaire de ce jour mémorable.

La Compagnie des Louisiana Fusiliers No 2, capitaine F. Otis Nichbols, se rendra sur la Place d'Armes pour former les grilles et en garder les postes.

La Légion se formera à neuf heures et demie. Les capitaines de Compagnie sont chargés de l'exécution du présent ordre.

Par ordre du colonel. JUSTIN DUREL.
Adrien Roux, Adjudant-Major.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

—EXPÉDIÉS.—

Navire Maid of Orleans, Dennis, pr New-York.
Brick Aonian, Simmons, pr Boston.
Goelette Monterey, Dowher, pr Apalachicola.

—ARRIVÉS.—

Navire Margaret, Brewster, de New York.
Barque Rowland, Lovett, de Rio Janeiro.
Brick Fashion, Kerwen, de Montego Bay.
Goelette Mary George, Gilchrist, de Wilmington.

—STEAMERS.—

Princess, Fairchild, de Bayou Sara.
Duroc, Johnson, de Camden.
St Anthony, Simmons, de Shreveport.
Chas Hammond, Davis, de Cincinnati.
Jenny Lind, Bercier, des Opelousas.
Princeton, Baker, de Camden.
Geo Worth, Muir, de Shipwith's Landing.
Jas Dick, Jenkins, de Nashville.
Saladin, Coleman, de Louisville.
Alhambra, Brickell, de St Louis.
Ohio, Lewis, de Cincinnati.
Natchez, Leathers, de Hard Times.
J T Doswell, Kimball, de Natchitoches.
Eliza, Landry, de Bâton Rouge.
Correo, Johnson, de Bayou Grosse Tête.
Julia, Gibbes, de Batesville.
Saranak, Lattimore, de St Louis.

Au bas du fleuve et montant:
Trois goelettes—noms inconnus.

LISTE DES NAVIRES

Expédiés partis ou en charge pour la Nouvelle-Orléans.

HAVRE.

Navire Orlando, White......partant le 5 décembre
Navire Humboldt, Mason,..partant le 15 décembre
Navire Sustaman, Simpson,.........partant le 6 dec
Navire Viola Jamieson...........parti le 30 novembre

BORDEAUX.

Navire Henrietta, Ramos,.......parti le 5 novembre
Navire Dela Chapia, McNear,...partant le 10 dec
Navire Bengal,..................parti le 27 octobre
Navire Panama, Bonpue..........parti le 21 octobre
Navire Les Remes, Lincoman....parti le 10 octobre
Navire Vailens, Dautiguen,......chargeant en sept
Navire Arondal,.................chargeant en septembre

MARSEILLE.

Barque Wilhamet, Cobb,.......parti le 24 novembre

ROCHELLE.

Navire Geo Taylor, Chase,...parti le 19 novembre

GÊNES.

Navire Sarah & Louisa, Kich,......partant en nov
Barque Bachelor, Horton..........partie le 8 octobre
Brick Geo Evans, Coulard, touché à Gibraltar et reparti le 23 octobre

NICE.

Brick Boule, Chiaffino, touché à Gibraltar le 19 oct

PALERME.

Navire James Perkins, Williams,..charg. le 9 nov,

MALAGA.

Navire Lodebar, Skinner,...chargeant le 12 octobre

LIGNE DE CUNARD.

D'ANGLETERRE.

America, pour Boston..................le 15 Décembre
Canada, pour New-York...............le 29 Décembre

D'AMERIQUE.

America, de Boston........................le 9 Janvier
Canada, de New-York....................le 23 Janvier

LE Sr PETREMANT,

A l'honneur d'informer MM. les habitans de la ville et de la campagne qu'il a succédé à M. Feitz, dans l'établissement de confiseur, situé encoignure Saint-Louis et Royale.

Confiseur, liquoriste et chocolatier de père en fils, le sieur Petremant ne négige aucune des connaissances qu'il a acquises dans l'exercice de ces professions, pour donner aux produits qui sortent de ses laboratoires les degrés de perfection dont ils sont susceptibles.

Les Dames de la Louisiane n'auront qu'à visiter son Etablissement, pour avoir la preuve que, le jour de l'an approchant, le sieur Petremant n'a rien oublié pour satisfaire leur bon goût devenu proverbial.

M. Petremant fait encore savoir, qu'ayant d'excellents cuisiniers attachés à son Etablissement, et étant pourvu d'un immense matériel pour service de table, se chargera de confectionner, transporter et servir à domicile, soit en ville, soit dans les environs, tout repas, collations, desserts en entier, qui lui seront demandés. [illegible]

DEMANDE D'EMPLOI.

UN Français de 26 ans, récemment arrivé, désire trouver à professer dans une institution ou dans des maisons particulières ce qui contient l'énumération suivante—

L'Ecriture, la Géographie, l'Arithmétique, la Géometrie, le Dessin Linéaire, le Dessin Lavis, le Dessin Topographique.

La théorie et la pratique du nivellement et du levé des plans.

L'arpentage.

Outre cela, il pourrait donner les premières notions de musique.

MM. les pères de famille ou directeurs d'institution, qui voudront bien l'honorer de leur confiance, n'auront qu'à adresser leur demande au bureau de l'Abeille.

Il promet à l'avance d'être raisonnable pour les appointements. TRIANT.
20 dec—6

LES héritiers ou parens de feu DOÑA VERONICA CAMBRE, de Matanzas, sont priés de s'adresser au soussigné pour affaires qui les concernent.
P. A. LULING,
Bureau No. 12, maisons neuves de Duncan, entre les rues Douane et Bienville. 20 déc—1m

LIQUIDATION.

A dater du 1er janvier 1850, le soussigné pour cause de cessation de commerce réduira les prix de toutes ses marchandises et ne vendra exclusivement qu'au COMPTANT
D. B. MACARTY, 292, Bourbon.

Vente de livres au prix coutant

C. GODIN, Libraire-Relieur, rue de Chartres, 133.

AYANT l'intention d'écouler entièrement son stock de librairie, invite les personnes qui auraient l'envie d'acheter des livres à bon marché, de venir visiter son magasin afin de profiter d'une occasion aussi avantageuse. Il reste encore un bel assortiment de livres en français, anglais et espagnol, pour étrennes, classiques, latins et français, par Charpentier, ainsi que la collection de l'Edition Corse, et un grand choix d'ouvrages de livres reliés et reliures, de reliures, etc. 20 déc

EN vente à la librairie de V. Hebert, 149 rue de Chartres—La vingt-septième livraison du VICOMTE DE BRAGELONNE, ouvrage faisant suite aux Trois Mousquetaires, par Alexandre Dumas. 20 déc

SUMAC de Sicile Alun, Couperose, Bois de Campêche et de Fustic, Acide nitrique, &c, &c, pour teinturiers, à vendre par
H. BONNABEL, Droguiste
26déc 27, rue Tchoupitoulas.

BOITES à médicamens pour navires ou pour familles, garnies de flacons carrés et contenant un assortiment complet, à vendre par
H. BONNABEL, droguiste,
20 déc 27, rue Tchoupitoulas.

HUILE d'olive et huile Carcel, pour huiler dans les lampes dites Carcel. Ces deux huiles sont parfaitement épurées, elles sont arrivées par le Manchester du Havre, et sont à vendre en gros et en détail par H. BONNABEL,
Pharmacien droguiste, rue Tchoupitoulas, encoignure Natchez. 20 déc

EN débarquement du navire Amérique, capitaine Josse, venant de Bordeaux:
27 demi barriques vin rouge St-Julien No. 1.
20 do do vinaigre de vin blanc;
2 caisses de 25 paniers anisette de Chauvel;
10 do 12 paubans marasquin;
5 do 12 cruchons curaçao;
10 do 12 bouteilles liqueurs assorties;
30 do 12 do carises d'eau de vie;
10 do 12 do fruits au jus;
2 do 100 demi boites sardines à l'huile;
2 do 100 do do et boites truffes;
1 do 30 carafes truffe Thermenou;
20 do 12 cruchons gd. mis. pour Curaçao;
20 do 12 do petit do do;
30 paniers de 100 bouteilles vins 24 onces;
2 futailles contenant 30,000 bouchons, à vendre par NUMA LACOSTE,
29 déc 147 rue Royale

EN débarquement du navire Céphalide, capitaine Renaud, venant de Bordeaux:
30 caisses de 12 bouteilles cerises à l'eau de vie;
25 do 12 paubans abricots do;
2 do 25 paniers anisette de Chauvel, à vendre par NUMA LACOSTE,
29 déc 147 rue Royale

Burgundy Port et Vin Madeira.

LES soussignés offrent à vendre à arriver par le brick Lodebar, capitaine Skinner, attendu de Cadix:
1000 quarts barriques Burgundy Port, marque La cave et Echecopa,
500 quarts barriques vin Madère do do.
Les vins ci-dessus sont de qualités supérieures et seront vendus en lots à la convenance des acheteurs
DUFOUR, WILLIAMSON & Co,
29 déc 25 rue Basches

Dix piastres de Récompense

SERONT données à quiconque logera dans une des geôles de la ville, la griffonne URSULE, âgée de 24 ans, ayant sur le cou deux cicatrices. S'adresser rue du Camp, No 97. 20 déc—6

ETRENNES! ETRENNES!

VICTOR HEBERT, Libraire, 149 rue de Chartres.

VIENT de recevoir par les derniers arrivages du Havre un assortiment considérable d'objets de fantaisie pour Noël et Jour de l'An, qui, en considération de la liquidation seront vendus à des prix excessivement réduits:

Ouvrages nouveaux illustrés richement reliés, pour jeunes gens,
pour jeunes filles et jeunes garçons,
Livres pour enfants,
Keepsakes et ouvrages pour salons,
Livres de Prières, diverses reliures, riches et ordinaires,
Albums, buvards, portefeuilles, agendas, carnets,
Objets de Sainteté, Bénitiers, Christs, Anges, Chapelets, Reliquaires et Médailles,
Objets en porcelaine, tels que vases, cornets, corbeilles coupes jardinières, flacons, boîtes, etc.,
Boites à ouvrages pour dames, nécessaires pour dames, boîtes à odeurs, boîtes de couleurs, de mathématiques, de jeux, de tapisseries et vides,
Papeteries en bois de rose et autres,
Boites vides, pleines et à compartiments,
Cartonnages pour bonbons. 22 déc—15f

BOTTES, BRODEQUINS, SOULIERS—175 caisses actuellement en déchargement des navires Sultana, Sheffield et Tadmor, à vendre par G. W. DUNBAR,
27 déc 30, rue Douane

Bottes, Souliers, Brodequins.—236 caisses en déchargement des navires Teusseo, Sheffield, Chas. Devens et Robert Hooper, à vendre par
R. G. HOBBS,
24 déc 12, rue de la Douane.

CHAPEAUX—1,000 caisses chapeaux et casquettes d'hommes, comprenant un assortiment complet de soie noir, de Russie, soierie, chapeaux de chasse pour le Mexique et la Californie.

Chapeaux et casquettes d'enfants et de nègres, à vendre par R. G. HOBBS,
16déc 12, rue de la Douane

CHAUX—500 barils chaux fraîche des carrières de marbre du cap Girardeau, en débarquement des bateaux St Louis et Josiah Lawrence, à vendre par P. H. MONSSEAUX,
5oct 215, rue St Louis.

RECU par le steamship Ohio, de New-York, à la librairie de VOR. HEBERT, 149, rue de Chartres, les Vingt-Cinquième et Vingt-Sixième livraisons du Vicomte de Bragelonne, faisant suite aux Trois Mousquetaires par Alexandre Dumas. Maisons, possédées [illegible]. 20 déc

[illegible]

Guinness & Co.

12, rue du Camp,

MARCHANDS DE

Jolis Articles de Fantaisie,

PLUMES EN OR, etc.

ONT récemment ouvert un assortiment d'ARTICLES DE FANTAISIE choisis avec soin et convenables pour faire des PRESENTS; ils consistent principalement en

Eventails riches;	Porte-Monnaies;	Papiers;
Boites à musique;	Lorgnons de théâtre;	Encres;
Boites à ouvrage;	Porte-Bouquets;	Cannes;
Toilettes;	Boites à gants;	Jeux;
Accordéons;	Boites à bijoux;	Poupées;
Portefolios;	Boites à aiguilles;	Vases;
Boites à cartes;	Papeterie;	Ridicules;
Jolis Albums;	Boites à odeur,	Curiosités;
&c.	&c.	&c.

Nous avons en outre ouvert un Grand stock de PEIGNES, BROSSES ET PARFUMERIE. Toilette de ville pour Messieurs; effets de voyage, équipements de partie de plaisir.

GUINNESS & Co.
Marchands de
Jolis Articles de Fantaisie, Plumes en or, &c.
12 déc—1m 12, RUE DU CAMP.

Fusils et Pistolets.

RECEMMENT reçu par l'Ohio, quelques REVOLVERS de COLT et d'ALLEN.
Aussi—Quelques choix de Fusils et Carabines: Poires à poudre; Sacs à plomb; Gourdes, &c. &c.
GUINNESS & Co.
Marchands de Jolis Articles de Fantaisie, Plumes en or, &c.
13 déc—1m 12, RUE DU CAMP.

LYCÉE DE LA 2me MUNICIPALITÉ.

LES cours du lycée commenceront VENDREDI 21 courant, à 7 heures P. M. Le célèbre DOCTEUR MITCHELL de Cincinnati qui doit faire 12 lectures sur l'astronomie, commencera au jour indiqué ci-dessus. Il sera suivi par d'autres professeurs de talents qui feront des cours dans les différentes branches des sciences, pendant l'hiver, ainsi que le prescrit l'ordre: ainsi qu'entre la bibliothèque et le lycée. Les prix d'admission aux cours entiers qui doit se composer d'environ 40 séances sont:

Billets pour un cavalier et deux dames, $ 8 00
do do pour une personne, 5 00
Entrée pour une seule séance, 50 c.

On peut se procurer des billets d'entrée en s'adressant à l'honorable J. Baldwin ou à l'un des membres soussignés du comité, ou au bibliothécaire. Les billets d'entrée pour une séance peuvent s'obtenir à la porte.

N. R. JENNINGS, EDWARD McPHERSON, EDWARD RAWLE. } Comité de la bibliothèque et du Lycée. 16déc

Leçons d'Anglais et de Français.

COURS COMPLET
DANS CES DEUX LANGUES,
PAR
Wm J. JOHNSON & A. DUCHIRON,
Bourse des Négocians,
Dans le bureau occupé par la Chambre de Commerce.
Heures: de 5 à 10 P. M. 22 oct—6m

GAMBLE & BOYLE, No 9, rue Bienville, reçoivent dans ce moment sur les navires Adeline Cato et Virginia, de Liverpool, les marchandises suivantes, convenables pour le marché mexicain:

Indiennes 9⁄8, mousselines et organdies imprimées, 9⁄8; de noir et blanc, coton à coudre en bobines et pelotes; bretagne et autres pelotes, platilles, 7⁄8 et 4⁄4, crème longs imprimés, coutil fantaisie, crêpe et imperial, 4⁄4, bayentes de tiens bleu, flanelles imprimées, prunelles et draps, mouchoirs rouges imprimés, coutil coton satin en couleur, 3⁄4, 7⁄8 et 4⁄4, mouchoirs anglais Coralis, &c.

Ainsi que les articles suivants, sur lesquels ils appellent l'attention des acheteurs:
Toiles d'Irlande, 4⁄4 assorties.
Toiles à drap, 5⁄4, 10⁄4 et 12⁄4.
Toiles de Paris et Jaconats imprimés.
Ginga fil et lustrés.
Cotelles et toiles grises de différentes qualités.
Ouvrées et damassées de 8⁄4 et 10⁄4.
Serviettes et nappes damassées.
Ouvrées œil de perdrix et buckaback.
Coutils batistes, blancs et gris.
Toiles grises pour habitations.
Mouchoirs batiste fil pour hommes et femmes.
Bas à coudre et dentelles assorties.
Châles laine à carreaux et cachemires.
Bobinet 12⁄4 et 8⁄4.
Mousselines suisses, unies et à carreaux.
Tarlatane et percales blanches, 6⁄4.
Indiennes rouges à petits dessins.
Ginghams et percales pour doublures.
Brown Hollands et fil peinte.
Fil Alexandre en bobines, &c.

LES soussignés ayant pris des arrangements pour la liquidation définitive de leurs affaires de détails, arrêtés au 31 décembre courant, prient les personnes qui leur doivent de venir régler leurs comptes d'ici à cette époque.
Nouvelle-Orléans, 20 décembre 1849.
L. E. SILVESTRE & Co,
21déc—10f 24, rue de Chartres

Institution Française et Anglaise.

MADAME VEUVE MONTILLY a l'honneur d'informer ses amis et le public, que de retour à la Nouvelle-Orléans pour s'y fixer, elle ouvre de nouveau un externat de jeunes demoiselles.

Le patronage que son établissement a obtenu autrefois, les jeunes dames qui l'éducation s'est faite chez elle, et qui sont aujourd'hui l'ornement de nos salons, sont les recommandations que Madame Montilly offre aux parents qui voudront bien lui confier leurs enfants. Ne désirant prendre que peu d'élèves, elle donnera tous ses soins au développement de leurs facultés, et s'efforcera de former à la fois leur cœur et leur esprit.

Références—MM Soulé, Sam Farnet, Giano, Sam Locke, Gerard, Delpeuch, Evershed, Boyer, Vogel, Maigna, Rochereau, Dussou, &c.
27 déc—7f 3 p.

F. A. GONZALES,
Magasin de Fourrage, encoignure Baghim et Lancaster.

FOIN, mais, avoine, son, à vendre au plus bas prix du marché. 3 [illegible]

A VENDRE.

UN jeune nègre âgé d'environ 25 ans, bon cocher, cuisinier et domestique de maison et de table, pleinement garanti.
—AUSSI—
Une mulâtresse âgée d'environ 25 ans, très bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, bonne couturière et domestique de maison.
Pour plus amples informations, s'adresser à
BLOIS & FORTIER,
19déc 81, rue des Magasins.

NOUVEAUTÉS DE PARIS.

Vente au-dessous du prix coutant.

Mme VINCENT

A L'HONNEUR de prévenir les dames de la Nlle Orléans qu'elle vient de recevoir par les derniers arrivages de France, un assortiment complet de nouveautés, de tous genres, Chapeaux de dames, Rubans, Fleurs, Cachemires, Châles, Voilettes, Bonnets, Eventails, Dentelles, Broderies en tous genres, Manteaux, Visites, Pelotes, &c. &c. &c.

Désirant quitter les affaires et liquider promptement le contenu de son magasin, Mme Vincent vendra toutes ses marchandises au-dessous du coûtant.

Rue Royale, encoignure Conti. 6déc—1m

X. LAMBERT, marchand, No 60, rue des Magasins, a constamment en main un assortiment de vins, liqueurs cordiales et fruits à l'eau-de-vie, qu'il offre à vendre à des prix modérés. 6 déc—[illegible]

VINS en magasin et à vendre par le soussigné,
100 barriques vin rouge, divers crus;
200 barils vin blanc Haut Sauternes;
100 caisses St Emilion et St-Julien;
100 do fruits à l'eau de vie assortis.
X. LAMBERT,
29déc 60, rue des Magasins

No. 130, rue de Chartres,
JULES BOSSE & PINAUD, Coiffeurs,
Successeurs de L. CHABBAL,

ONT l'honneur de prévenir leur clientèle et le public en général, qu'ils viennent de recevoir par les derniers arrivages de France, un joli assortiment de marchandises, telles que cravates de soie, cols-cravates, canons, parapluies, chemises toile, de coton, chemises en cachemire, caleçons et flanelle, chaussettes, caleçons en tricot, peignes d'écaille, buffle, brosserie, etc. etc. Un grand assortiment de parfumerie de Monpelas, dépôt de parfumerie de Lubin Guerlain. Véritables gants de Jouvin.

Fabrique de postiches, perruques, toupets, CACHE-FOLIE, NATTES, BANDEAUX, FRISETTES. Leçons de coiffures.

Salons pour la coupe des cheveux au premier.
24 nov—3m

MARCHANDISES SECHES PAR COLIS.

N. BRADNER SMITH,
Marchand Commissionnaire,
No 89, rue Gravier (au Premier,

OFFRENT A VENDRE—Châles rouges, crêpe de Canton, brodé, 8⁄4.
Schals blancs crêpe de Canton, brodé, 8⁄4.
Do unis do do do 8⁄4.
Do blancs de do brodés, orange écarlate, bleu, vert, &c.
Schals levantine en couleur et à dessins, 8⁄4.
Do [illegible] brodé, 8⁄4.
Do [illegible] imprimé, 8⁄4.
Echarpes, crêpe de Canton, brodées et damassées—Gants en [illegible] en soie, noires [illegible]—Mouchoirs Pongée [illegible], noirs damassés, roses, bleus, [illegible] Indiennes claires et brunes, coton écru, de [illegible] blanc, chemises à raies, jeans à raies, mexicain à [illegible] et à raies, étoffes à raies de fantaisie pour le commerce du Sud et avec les Indiens, Cambrics, Chambray, denims à raies, toile d'Assou, colombins à raies, [illegible] assortis. [illegible]

Magasin de Musique et d'Instrumens de musique en liquidation.

T. E. B[illegible], No 24, rue de Chartres, entre Conti et Bienville, offre son grand assortiment d'instruments et de musique à des prix réduits, qui ne laisseront rien à désirer à l'acheteur pour le bon marché:

Guitares de $4 à $40
Violons de $1 25 à $45

Flûtes, Clarinettes, Flageolets, instruments en cuivre pour musique militaire, fournitures et accessoires pour tous les instruments à très bas prix.

Le nuances de cordes de guitare à $1 [illegible] de do de violon 25 [illegible]

Musique classique et moderne,

60 pour cent de remise sur les prix marqués.

MM. les marchands de la campagne trouveront un grand avantage en s'adressant à lui pour ce dont ils auront besoin dans cet article.
17 déc [illegible]

Fabrique de Moutarde créole Louisianaise.

(*La seule permanente depuis 1833.*)

RUE ST-LOUIS, No. 146.

LE soussigné informe ses nombreux clients, et le public en général, qu'ayant augmenté son matériel de manufacture, il est à même de remplir tous les ordres qui lui seront adressés de la ville et de la campagne, ou du dehors.

Les personnes tenant restaurant, pension ou cafés, trouveront des conditions libérales en s'adressant à sa fabrique. Il recommande plus que jamais, à tous ceux qui ont l'intention de consommer de ses produits qu'ils ne soient par les rues, de faire attention à son cachet rouge portant: *Moutarde créole* et à son étiquette verte surmontée d'un aigle.

[illegible]

AMUSEMENTS.

Théatre d'Orléans

Samedi, 29 Décembre 1849.
La Deuxième Représentation de
LA NORMA,
Grand opéra en 3 actes de Bellini.
☞ On commencera à 6½ heures.

Théatre des Variétés
DE PLACIDE—RUE GRAVIER.

Samedi soir, 29 Décembre 1849.

WHO'S YOUR FRIEND, comédie en 2 actes—[illegible] par M Davenport, Gates, Fairland, Mrs Holland—suivi d'un GRAND DIVERTISSEMENT par [illegible] de ballet—suivi de FARCE OF PERFECTION [illegible] par M. Placide—le spectacle sera terminé par [illegible] TATION POLKA dansée par MM [illegible] Vegas, [illegible] Pinguely, Miles [illegible] Julia Matthews.

Premieres [illegible] parquets 75 cts.
Secondes loges 50 "
Galerie pour les hommes de couleur 25 "

SPECTACLE EXTRAORDINAIRE,
Salle Hotel St-Louis—L'entrée par la rue Royale.

MONSIEUR ADRIEN, premier magicien de France et de l'Europe, a l'honneur de prévenir le public qu'il donnera tous les jours une représentation qui ne laissera rien à désirer.

1re Partie:
Physique, Adresse, Illusion, Mécanique, Magie, etc. etc.

2me Partie.
Métamorphoses extraordinaires, expériences dédiées aux dames.

3me Partie:
Le magnifique et nouveau MEGASCORAMA. Tous les jours spectacle sera varié. Voir les affiches pour plus de détail.

Le bureau sera ouvert à 6 heures, on commencera à 7 heures précises. 20 déc—1m

SALLE DE BAL DU GLOBE.
Encoignure St Claude et St-Pierre, près du Vieux Bassin.

LE propriétaire informe respectueusement ses amis et le public, que ce magnifique établissement ayant été réparé avec le plus grand soin et tout le goût possible, sera ouvert tout l'hiver.—Les bals auront lieu régulièrement tous les lundis mercredis, jeudis et samedis.

L'orchestre sera composé des meilleurs artistes de la ville, et rien ne sera négligé pour rendre les réunions les plus agréables possibles. La police y sera active et l'ordre le plus sévère sera gardé.

SALVAIRE VIESCA, propriétaire.
WHITLOCK directeur.

N.B.—On trouvera le mieux cet établissement un café contenant des liqueurs et vins de premier choix ainsi qu'un restaurant pourvu des friandises les plus agréables. 16 [illegible]

SALLE DE BAL D'ORLEANS,
A LOUER pour la saison, à des conditions avantageuses, en s'adressant immédiatement à
COURVOISIER & Co,
27nov rue Royale et Orléans

WHITE-HALL,
No. 44, RUE ST-LOUIS.
SALON D'HUITRES, CAFE, &c., &c.

NOUS allons ouvrir le ler décembre dans la rue St-Louis, en face de la Bourse, un établissement dans le besoin se faisait sentir dans les besoins de la Première Municipalité.

Nous avons fait construire un salon réunissant en même temps un café et un établissement pour la consommation des huitres.

Dans les dispositions que nous avons prises pour flatter les goûts du public, nous n'avons épargné aucune dépense et négligé aucune mesure tendante à donner un cachet de supériorité à notre Maison sur tous ceux de ce genre à la Nouvelle-Orléans.

Un homme d'une expérience reconnue est attaché à notre maison pour se procurer les meilleures huitres qu'il sera possible d'obtenir et les liqueurs de la bar seront toujours du meilleur choix. Nous maintiendrons dans notre établissement le plus stricte décorum et nous tâcherons d'y faire un séjour de rendez-vous agréable pendant les longues soirées d'hiver.

Une magnifique salle de billard est attachée à la maison, et les tables avec les travaux qui nous y faisons faire, et le menu de la maison, se trouvent sur une agréable possibilité à une appétence élégante.

Nous n'épargnerons que des rayons de café pour les hôtes à la maison. Nous venons de compter le moins offert [illegible] proposer [illegible] le patronage du public que nous sommes [illegible]. Nous ferons [illegible] tout devant [illegible] à bien [illegible] veiller [illegible] agréables [illegible] [illegible] visites.

24 nov [illegible] S. VIOSCA & Co.

GARDES D'ORLEANS.

ATTENTION !!!

Les membres sont priés de se réunir dimanche prochain, entre midi et deux heures, au café d'Orléans, pour affaires de la plus haute importance.

Gardes d'Orléans soyez ponctuels.
PLUSIEURS GARDES D'ORLEANS.

Bureau du Railroad Jefferson et Lac Pontchartrain.

AVIS—L'élection annuelle des directeurs de cette compagnie aura lieu au bureau du Railroad de Carrollton, lundi, 7 janvier 1850, entre dix heures et midi et demi.
27 déc—7 jan CHARLES BAQUIÉ, Secrétaire

BANQUE DES ARTISANS ET COMMERCANS.

Nlle-Orléans, 22 décembre 1849.

LES actionnaires sont prévenus que l'élection annuelle des Directeurs de cette Banque aura lieu lundi, 20 de janvier prochain, à la maison de Banque, rue du Canal, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M.
26déc—7f G. CREZAT, Caissier.

Bureau de la Compagnie du Rail Road Pontchartrain.

Nlle-Orléans, 27 décembre 1849.

UNE élection de sept Directeurs pour servir pendant l'année 1850, aura lieu lundi 7 janvier 1850, au bureau de ladite Compagnie, encoignure de la Levée, No 26, de 10 heures A. M. à 3 heures P. M.
28déc—oct PH. GUESNON, Secrétaire.

Compagnie d'Assurance des Négocians.

Nlle-Orléans, 13 octobre 1849.

L'ELECTION annuelle de sept Directeurs de cette institution, aura lieu lundi 14 janvier 1850, au bureau de la Compagnie, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M.
Par ordre, A. SCHREIBER,
14déc—Spœ 14jan Secrétaire.

Bureau du Rail Road de Carrollton, à la Nouvelle-Orléans.

AVIS—Une élection des directeurs de la Compagnie du Rail Road de Carrollton aura lieu, pendant l'année courante, aura lieu à ce bureau, le lundi 14 janvier 1850, entre 10 heures A. M. et une P. M.
CHARLES BAQUIÉ, Secrétaire.
10déc—to 14j

PENSION.—Madame K. HOGAN informe ses amis et le public, qu'elle a pris à bail la jolie et spacieuse maison de la rue St Louis, No. 194, entre Royale et Dauphine. Les familles et les personnes seules qui voudraient prendre pension, soit au mois ou par jour, trouveront dans ce local des chambres bien aérées, une bonne table et des domestiques attentifs, etc. 10 déc—1m

CHANGEMENT DE DOMICILE.
INSTITUTION
DIRIGÉE PAR
M. ET PAR Mme LEFOULLON,
RUE DU BAYOU,
ENTRE LES RUES DES REMPARTS ET ST-CLAUDE.

MONSIEUR LEFOULLON ayant fait l'acquisition d'une propriété rue St Claude, entre Ursulines et Bayou, vis-à-vis l'Eglise de St-Augustin, dans le but de l'approprier au besoin de son institution, a l'honneur d'informer les familles qu'il y sera installé dans le courant de janvier prochain.

Monsieur et Mme Lefoullon profitent de cette circonstance pour exprimer leur reconnaissance aux personnes qui, jusqu'à ce jour, ont bien voulu leur accorder leur confiance. 22 déc—30

M. HENRI DE MARSAN,

DONT le nom est connu et comme écrivain et comme professeur, a repris ses leçons particulières en ville. Si le sentiment de sa dignité personnelle, autant que celui des convenances, lui imposent une grande réserve, puisqu'il s'agit de parler de lui-même, ses connaissances, fruit de graves et profondes études, son expérience de quelques années d'enseignement, et plus encore son âge mûri, mais peut être par les épreuves de l'exil lui permettent, le croit-il du moins, de se recommander à la bienveillance des pères et mères de famille. Avec tous les éléments qui constituent une bonne instruction en français, il peut démontrer aussi les principes de la langue anglaise, en initiant les élèves dans le génie respectif de l'un et l'autre idiôme. Il se recommande aux institutions qui voudraient utiliser ses services.

S'adresser rue des Remparts No 73, entre Conti et Bienville. 21 déc—5f

PERDU—Un portefeuille couleur foncé contenant les billets suivans: Un billet souscrit par Manuel Garcia à l'ordre, endossé par Estevan Lavigne, daté du 14 ou 16 décembre 1849, à 9 mois, de 500—ou un billet souscrit par J. L. à l'ordre de commerce, à 3 mois, de 300. Ces billets ont été perdus par le soussigné qui en est le propriétaire, et en prévient le publique. Une récompense sera accordée à celui qui le remettra au soussigné, à la personne qui le [illegible] 20 déc—1 FB DUBOIS, 235, rue Claiborne.

MAISON A LOUER à l'encoignure Royale et Orléans. S'adresser à la maison Olivier, après Courvoisier. A. RIEFFEL.
27déc—6f

A VENDRE pour cause de départ, une boulangerie [illegible], montrant de 20 ans, [illegible] recommandable sous tous les rapports [illegible] la direction d'une [illegible] parfaitement bien [illegible] cuisinière, et [illegible] pâtisseries. S'adresser rue [illegible] No 261. 18 déc—[illegible]

CAFE A VENDRE.

A VENDRE à l'amiable le café connu sous le nom de "CAFE DES OUVRIERS," au coin Encoignure St-Pierre et Bourbon. S'adresser sur les lieux. 25 déc[illegible]

$50 de récompense.

LA récompense ci-dessus sera payée à celui qui fera recouvrer les marchandises qui ont été volées dans la nuit du magasin du soussigné, rue des Français, encoignure [illegible]. Les objets volés sont comme suit:
2 pièces soieries changeantes.
3 ou 4 pièces soieries brochées couleur.
2 pièces damassées pour meubles.
2 ou 3 pièces alpaca rayé satiné.
2 pièces indiennes rouge et différentes autres étoffes. LAZARD [illegible]
26 déc—[illegible]

FAYETTE FOUNDRY,
DAVID GRIFFEY, Propriétaire,
CINCINNATI (OHIO.)

LES soussignés sont agents de cette fonderie, sont prêts à contracter pour
Machines à vapeur.
Moulins à sucre.
Moulins à scies.
Machines à dessécher.

Et en général pour toutes sortes d'ouvrages de fonderie qui seront garantis tant pour la qualité que pour celle des [illegible] [illegible] expérience de [illegible] [illegible] plus entière [illegible]
WM TIPTON [illegible]
[illegible] AUGUSTIN & THI[illegible]

[illegible]